ANNEE 2018 – N°37

Bulletin municipal de Chailly-en-Brie

SOMMAIRE

Le billet du Maire……. *Page 3*
Le billet du Président de la Communauté de Communes…… *Page 5*
Le Billet du Président du SMICTOM…… *Page 7*
Le Billet du Président du SNE…… *Page 8*
Les travaux 2016……... *Page 9*
Assainissement …….. *Page 12*
Parc de Voisins……..…… *Page 16*
Salle des fêtes…….. *Page 17*
Vie de la commune/secrétariat…….. *Page 18*
Inondations, gens du voyage, cimetière, Feu artifice, Noël *Page 20*
Incivilités…….. *Page 22*
Rumeurs……. *Page 23*
Equilibres financiers…… *Page 24*
L'école Geoffroy St Hilaire…… *Page 25*
Le lycée agricole de la Bretonnière…….. *Page 26*
Association Vivre son école…… *Page 27*
Association Chailly-création…….. *Page 28*
Association Animation caïbotine…… *Page 29*
Informations municipales…….. *Page 30*
Les élections 2017……. *Page 33*
Etat civil 2014…….. *Page 34*
Tarifs 2017…….. *Page 35*

Billet du Maire

Les erreurs ne se regrettent pas, elles s'assument ;
La peur ne se fuit pas, elle se surmonte ;
L'amour ne se crie pas, il se prouve.
Simone VEIL.

C'est toujours un moment d'émotion que de venir vers vous ! Une fois n'est pas coutume, je commencerai ce billet en ayant une pensée particulière pour nos concitoyens dans la souffrance, et ceux qui nous ont quittés. A l'échelle nationale, l'année 2017 a également vu partir des personnalités très importantes, qui ont marqué notre pays ces cinquante dernières années. Parmi elles, deux sont particulièrement marquantes. La première par son courage et son dévouement sans limite pour son pays et la cause féminine, le second pour son talent de chanteur hors du commun. Elles laisseront une empreinte indélébile dans nos pensées pour de longues années encore.

L'an dernier, j'abordais l'actualité du territoire avec la fusion de notre Communauté de Communes avec celle des Moulins. Cette année, c'est la CC de La Ferté Sous Jouarre qui nous rejoint, pour constituer la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie. Si je suis toujours aussi réticent à la création de ces grosses structures, au moins cette fusion est-elle le fruit d'un mariage voulu. Bienvenue aux collègues, et faisons en sorte que notre territoire sorte grandi de ces fusions successives pour faire face au grand Paris, laissant la basse politique de côté. Un nouveau travail arrive pour apprendre à travailler ensemble, sur un territoire élargi. Un autre devra inévitablement se faire jour, pour reprendre les fondamentaux sur chaque domaine de compétence.

Je maintiens, une nouvelle fois et comme chaque année, la nécessité de conserver à la commune toute son importance, car elle seule est capable de créer du lien avec la population. Elle seule permet à chacun de venir s'entretenir avec le Maire et faire passer des messages. Ce lien de proximité est indispensable.

Sur notre commune, justement, vous le constaterez en lisant les pages suivantes, l'année 2017 fut riche en évènements. Le plus marquant, assurément, est la fin de notre projet de desservir en assainissement les 6 derniers hameaux. Remercions notre maître d'œuvre, le cabinet Artélia particulièrement efficace, ainsi que les entreprises qui sont intervenues. Des réserves doivent encore être levées pour les travaux chez quelques particuliers ; nous avons bien sûr rencontré des soucis notamment en terme de réfection de voirie ; et il nous faut maintenant faire rentrer les subventions tant la réalisation des travaux a mis à mal la trésorerie de la commune. Mais globalement, cette opération est une réussite.

Une réussite, car plus de 90 % de la population est maintenant raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement. Le transfert de cette compétence vers la Communauté d'Agglomération ne pourra remettre en cause notre réseau, ni remettre à plus tard des raccordements. Une réussite car ces raccordements supplémentaires vont optimiser le fonctionnement de notre station d'épuration. Une réussite enfin car, si nous avons été contraints d'augmenter de façon notable le tarif de la redevance, il est vraisemblable qu'après la perception des subventions, nous puissions baisser ce tarif ! Et ce, alors même que nous sommes à moins de 3 €/m3, et que certaines communes voisines sont à 5 € !

D'autres travaux sont intervenus sur la commune. La mise aux normes « handicapés » des cheminements piétons dans le bourg, l'enfouissement des réseaux secs au hameau du Buisson, la réfection du réseau d'eau au Chailloy. La prochaine tranche d'enfouissement concernera le hameau des Champtretôts en 2018, avant de faire une pause en 2019. Nous sommes encore dans l'arbitrage des réseaux de voirie à réaliser en priorité avant la fin du mandat (2020, déjà !). Mais nous avons d'ores et déjà programmé l'ensemble des travaux à réaliser au cours des 8 prochaines années.

Vous l'avez maintenant compris depuis de nombreuses années, un chantier n'est pas terminé qu'un nouveau est déjà en préparation ou en réflexion ! C'est ainsi que nous avons lancé l'étude pour réhabiliter le « château » de Voisins. Lorsque nous aurons suffisamment avancé sur ce projet, nous vous le

présenterons. Il sera à coup sûr un dossier marquant de cette fin de mandat et du début du suivant, sans aucun doute le symbole d'un nouveau départ, d'une nouvelle ère à venir pour la commune !

L'actualité de notre commune, c'est aussi la réalisation d'un nouveau lotissement d'une vingtaine de pavillons. Adjointe à la précédente tranche, et liée avec la mise en œuvre du PLU, l'ensemble nous permet de renflouer les effectifs de notre école. Ainsi, alors que nous attendions l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée 2017-2018, ce sont deux nouvelles classes que l'Inspection Académique nous a accordé. Les enseignants disposeront enfin de meilleures conditions de travail pour le bien de nos enfants. Je salue d'ailleurs l'arrivée de nouveaux enseignants, à commencer par celle de la nouvelle Directrice Mme MORINI-DORNIER.

Je profite de ce bulletin pour, d'une façon générale, saluer tous les nouveaux habitants et leur souhaiter la bienvenue dans notre commune rurale.

En revanche, entre le moment où est né ce projet d'aménagement dans le bourg et aujourd'hui, des textes de loi sont parus, rendant obligatoire la réalisation de logements sociaux dans les communes de plus de 1 500 habitants, et ce dans des proportions importantes. Si nous avions une piste pour quelques logements, c'est donc avec une très grande inquiétude que nous abordons cette problématique tant elle est lourde de conséquences. C'est clairement un changement des règles du jeu au milieu de la partie, et alors même que nous ne disposons plus de droit à constructibilité !

Et puis, parce que Chailly-en-Brie est particulièrement animée ces dernières années, saluons également les arrivées de Yvan aux services techniques, après une année très prometteuse dans le cadre d'un contrat aidé, ainsi que celle d'une seconde Valérie et de Stéphanie aux services administratifs pour venir épauler Valérie M. Valérie D. est affectée à mi-temps sur le syndicat du PNR. Merci à Anny de nous avoir apporté son aide tous ces longs mois durant alors que nous traversions une période très difficile. Maintenant, place à une retraite bien méritée ! Ce sont donc deux agents et demi dont dispose le secrétariat à compter du 1er janvier 2018, avec un gros travail de formation à réaliser pour repartir sur des bases solides.

A titre plus personnel, je salue le travail réalisé par les équipes et l'implication de chacun et chacune. Les mêmes remerciements vont à mes collègues élus qui font un travail remarquable et m'ont formidablement accompagné cette année. Alors que j'étais déjà fortement impliqué sur la commune et le syndicat de collecte des OM de Coulommiers, l'année 2017 m'a en effet vu investi de nouvelles responsabilités sur le SMITOM de Monthyon, qui connaît d'importantes difficultés et pour lequel le Président sortant a dû renoncer à ses fonctions suite à son élection de député. Merci à lui pour le travail réalisé alors que le syndicat connaissait déjà des difficultés considérables au début des années 2000. A moi maintenant de relancer cette machine et faire front aux difficultés, avec l'aide des services et des vice-présidents. Les enjeux financiers sont considérables pour l'ensemble des 167 communes qui le composent, et surtout pour l'ensemble des contribuables, donc vous ! Les jours, et les nuits, sont bien occupés !

Enfin, je terminerai ce billet du Maire en rappelant l'échéance des prochaines municipales de 2020, et donc d'une nouvelle équipe de conseillers municipaux à constituer. Si nous avons quelques candidatures masculines à étudier, il faut impérativement que des femmes se manifestent, parité oblige. Le prochain mandat revêtira une importance particulière, puisqu'il faudra former une nouvelle équipe qui aura ensuite vocation à succéder aux anciens ! Que les personnes intéressées se fassent connaître !

A chacune et chacun, en mon nom propre et au nom de l'équipe, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, prospérité, mais surtout de bonne santé, notre bien le plus précieux.

Votre Maire
JF LEGER

Pays de Coulommiers - Pays Fertois : l'union fait la force

Communiqué – Décembre 2017

Le 1er janvier 2018, les communautés de Communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois fusionneront pour former la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, qui rassemblera 43 communes et 75 000 habitants.
Ce nouvel ensemble intercommunal aura pour objectif de défendre les intérêts de notre territoire. Dans un contexte qui voit les agglomérations se structurer autour du Grand Paris, nos communes ont besoin d'être représentées par une structure suffisamment forte pour préserver notre cadre de vie rural, défendre la présence des services publics et développer son attractivité. Le Pays de Coulommiers et le Pays Fertois partagent ce projet de territoire et cette volonté d'anticiper les évolutions à venir de la carte intercommunale.

La future Communauté d'Agglomération sera un outil à la mesure des enjeux qui attendent notre territoire en termes de développement économique, de rayonnement touristique, de lutte contre la désertification médicale ou encore de revitalisation des centres bourgs. Unir les forces de nos deux intercommunalités permettra d'une part de mutualiser nos services pour réaliser des économies d'échelle et d'autre part d'obtenir des dotations supérieures de la part de l'Etat. En optimisant ainsi son fonctionnement, l'intercommunalité sera en mesure de porter des investissements structurants tout en continuant de maitriser la pression fiscale.

La nouvelle Communauté d'Agglomération continuera de proposer la même offre de services que les deux précédentes intercommunalités, en veillant à maintenir leur proximité avec les habitants. Les projets initiés par chacune des deux Communautés de Communes trouveront également leur continuité dans le nouvel ensemble : construction d'accueils de loisirs à Coulommiers, Mouroux et Pommeuse, aménagement des parcs d'activités économiques du Plateau de Voisins à Mouroux et des Effaneaux sur le Fertois, Maison de Santé de la Ferté-sous-Jouarre, déploiement de la fibre optique, définition d'un schéma de liaisons douces ou encore création d'une Maison des Fromages de Brie. Compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1er janvier 2017, le tourisme fait d'ores et déjà l'objet d'une réflexion stratégique concertée pour en faire un véritable levier de développement, créateur d'activités et d'emplois sur notre territoire. Mises en commun, les richesses patrimoniales, naturelles et gastronomiques de nos deux territoires constituent en effet de véritables atouts pour renforcer notre attractivité.

Rendez-vous le 1er janvier 2018 pour la naissance de votre nouvelle Communauté d'Agglomération !

LA VIE DE LA COMMUNE EN 2017

Nos nouvelles secrétaires !

Exigence de services et contraintes financières :

Nous sommes contraints d'effectuer ce petit rappel au regard d'exigences de certains habitants, pour l'entretien des espaces vert, des bordures de routes, du cimetière, du désherbage des trottoirs à proximité des habitations, ou encore la circulation en sortie d'école.

Vos remontées d'informations peuvent être très utiles, et nous vous en sommes très reconnaissants.

Le service technique n'est assuré que par deux agents, quand bien d'autres communes de notre taille disposent du double ou bien plus ! Nos deux employés ont donc beaucoup de travail, celui que vous voyez, mais également celui que vous ne voyez pas !

Toutes ces demandes, qui sont parfois tout à fait fondées, suscitent des moyens qu'une commune rurale ne possède pas, ou ne possède plus. Tous, vous écoutez les journaux télévisés ou lisez la presse d'information. Aussi êtes-vous informés des difficultés des communes aujourd'hui pour tenir un budget. Combien de communes sont aujourd'hui en réelle difficulté car elles n'ont su tenir leur budget, car elles ont voulu répondre à toutes les sollicitations sans faire des choix, parfois douloureux mais pourtant indispensables ?

Nous avons des arbitrages à réaliser qui nécessitent parfois du courage, celui de dire « Non ». Dérive du fonctionnement ou maintien de notre capacité à investir et améliorer notre commune, respect des personnes accédant à la propriété ou fiscalité plus forte. Le seul levier possible est en effet la fiscalité quand les dotations de l'Etat se réduisent année après année. Et justement, quelles seront les conséquences de la disparition annoncée de la taxe d'habitation ? Vous comprendrez alors qu'il est bien sûr possible d'exiger, à condition d'accepter de « mettre la main à la poche ». Or, chacun, sur la commune, n'est pas en mesure de faire face à une fiscalité plus lourde.

COUP DE GUEULE :

Nous avons à la rentrée 2016/2017 modifié le règlement de la cantine/garderie afin de répondre à la demande des parents. Nous nous efforçons de contenir nos tarifs. Nous avons également diversifié les modes de règlements, permettant le paiement par internet. Faute de moyens, nous avons exercé une moindre pression sur les parents retardataires, dont certains nous reprochaient auparavant le côté trop autoritaire des relances. Toutes les demandes ont donc été entendues.

Pourtant, le niveau des impayés ne cesse de croitre, mois après mois. Il est rappelé aux parents concernés qu'ils ont signé un règlement (l'ont-ils lu ?), qui prévoit que la commune n'acceptera pas les enfants dont les parents ne sont pas à jour des paiements. Faut-il en arriver à cette extrémité ? Une action va être engagée au cours des prochaines semaines, pour la cantine, mais aussi pour l'assainissement.

Autre point, les créances irrécouvrables font l'objet d'une délibération du conseil municipal. Si l'affichage ne peut en aucun cas comporter des noms, nous rappelons que les informations sont d'ordre public. A ce titre, quiconque en fait la demande peut consulter les livres de comptes, et donc avoir accès aux noms des mauvais payeurs !

Travaux année 2017.

Assainissement :

Nous en finissons avec ce chantier initié il y a plus de quinze ans ! Les travaux sur domaine public se sont bien déroulés dans les 6 hameaux de Montigny, la Tuilerie Caboche, les Petits Aulnoys, le Buisson, les Champtretôts et la Couture. Les travaux de réfection de voirie nous ont fortement perturbés. En effet vous avez pu constater, que consécutivement aux excavations réalisées pour les tranchées, le revêtement qui a été ensuite posé sur la grave peut-être mal compactée par endroits n'a pas tenu. Le but n'était pas de nous rendre la voirie en meilleur état qu'elle ne l'était avant, mais au moins à l'identique.

Ces problèmes semblent enfin résolus. Mais ne nous leurrons pas, les pluies importantes de ces dernières semaines, celles à venir et les périodes de gels mettront de nouveau à mal notre voirie. Comme dans toutes les communes !

Par suite, nous avons réalisé les travaux en domaine privé, chez les particuliers ayant signé la convention avec la commune. Cette convention leur a permis de bénéficier de la maîtrise d'œuvre, des tarifs du marché, et des subventions de l'Agence de l'Eau. Les travaux sont maintenant terminés. Dans l'ensemble la réalisation de ceux-ci fut correcte et les propriétaires satisfaits. Quelques litiges sont en voie d'être résolus. Il y a cependant quelques cas de non-conformités pour une dizaine d'installations. Les problèmes sont généralement d'ordre technique, par exemple une canalisation d'eau sale mal dirigée se déversant au pluvial, ou inversement.

Les particuliers n'ayant pas souhaité réaliser les travaux de raccordement via la commune disposent d'un délai de 2 ans maximum pour se raccorder au réseau à titre privé, en passant par l'entreprise de leur choix.

Attention attirée !

Pour les propriétés équipées d'une pompe de relevage, il est conseillé de procéder à un nettoyage de la cuve à l'eau claire tous les 6 mois. Ceci permet de diluer les impuretés et particulièrement les lessives tenaces qui adhèrent aux parois. Cela préserve la pompe de relevage. La manipulation est simple et expliquée dans le fascicule qui vous a été remis à la fin des travaux. En cas de problème, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour obtenir le nom de prestataires.

Assainissement individuel :

Les habitations isolées avec des assainissements individuels ne sont pas oubliées, une étude est en cours. Les particuliers souhaitant mettre leur installation aux normes pourront, si notre dossier est accepté, profiter de la logistique communale pour la réalisation de leurs travaux et ainsi bénéficier d'aides financières.

Elaboration du PAVE au printemps :

Le législateur impose aux communes des parcours de liaison accessibles aux personnes handicapées aux différents bâtiments et services communaux. Elaboré en 2012, il nous fallait terminer les travaux de « mise aux normes » prévus dans le PAVE. Ainsi, nous avons réalisé aux mois d'avril/mai l'accès piétons de l'entrée du village RD 37 rue St MEDARD à la sortie RD 209 rue St BLAISE. Cette disposition nous a permis d'allonger une nouvelle fois la voie piétonne permettant de relier Chailly à Coulommiers.

Propreté dans notre village

Tous responsables

L'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Nous pouvons tous contribuer à la protection de notre environnement en désherbant devant chez soi, manuellement, en prenant soin d'arracher les racines.
Conformément aux lois Labbé et de transition énergétique, les collectivités ne peuvent plus traiter les espaces verts, les forêts, les voiries et promenades ouvertes au public avec des produits phytosanitaires.

Chacun est responsable, les agents communaux, les prestataires, vous, nous.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.
Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez soi peuvent être en vigueur parmi lesquelles le balayage des feuilles et autres détritus ainsi que le désherbage et le déneigement.

Au même titre la protection de notre environnement passe par la traque des dépôts sauvages. Pour rappel, il est strictement interdit de déposer des déchets de toutes sortes sur le domaine public, même au pied des conteneurs. Ce fléau représente un coût non négligeable dans le budget de notre ville.

Notre qualité de vie passe également par la propreté de la ville.
Nous comptons sur vous.

Désherbage BIO

Vous en avez marre d'entendre parler des désherbants chimiques ?
Ça tombe bien, on n'en a pas besoin !
Pour se débarrasser de toutes les plantes indésirables, il existe des méthodes beaucoup moins coûteuses, 100% naturelles et, surtout, infiniment moins dangereuses pour notre santé et l'environnement.

La commune a été récompensée cette année par les services du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau, pour avoir atteint le « zéro phyto ».

Les axes routiers :

Cette année l'axe de la voie communale entre les petits Aulnoys au Martroy a été renforcé sur les bordures de chaussée afin d'enrayer sa dégradation. Notre budget réparation voirie y a été entièrement consacré.

C'est une voie qui nous coûte cher en entretien, alors même qu'elle est fréquentée dans son immense majorité par des habitants hors commune. Se pose la question de sa réhabilitation pour plusieurs centaines de milliers d'euros. Pourquoi la faire supporter par le seul contribuable Caïbotin ? Vous avez la réponse à la question que, peut-être vous vous posez au regard de l'état de cette voirie.

L'impôt communal doit avant tout servir à améliorer le cadre de vie des Caïbotins !

L'achat d'un nouveau matériel (Polaris) équipé d'outils modulables va nous permettre d'améliorer les performances de nos agents en assurant à nouveau l'entretien complet des espaces vert. Cela devrait nous permettre notamment de ne pas renouveler le contrat avec l'entreprise PAM.

Les syndicats intercommunaux

Eau potable / Syndicat Nord Est :

Une rénovation des canalisations d'eau et le remplacement des compteurs ont été réalisés par le syndicat SNE sur le hameau de Chailloy. Ceci implique une nouvelle fois la détérioration de notre voirie particulièrement malmenée ces dernières années.

A titre d'information plus générale, ce syndicat est aujourd'hui un modèle à l'échelle du département. Il est l'un des seuls à avoir pris conscience de l'état des réseaux il y a maintenant une quinzaine d'années, de leur rendement, de la nécessité de les réhabiliter avant qu'il ne soit trop tard. Les habitants comprennent maintenant cette nécessité, et l'augmentation induite du prix de l'eau. Les collectivités n'ayant pas commencé ce travail verront leur tarif exploser si elles attendent d'y être contraintes soit par les pouvoirs publics, soit par les casses à répétition.

Electrification rurale / Syndicat Départemental d'Electrification de Seine-et-Marne (SDESM) :

Le syndicat a rénové notre poste électrique des prés St LAZARD.

Enfouissement des réseaux « secs » :

Une nouvelle tranche de travaux a été réalisée durant l'été au hameau du Buisson. Ce hameau est maintenant fortement impacté par la détérioration de sa voirie puisque ces travaux ont succédé à ceux de l'assainissement.

Le SDESM nous accompagne, en assurant la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, et en nous faisant bénéficier de subventions particulièrement intéressantes sur l'éclairage public.

Ces travaux permettent un embellissement de nos hameaux par la suppression des poteaux, des réseaux aériens et la pose de nouveaux candélabres. Nous renouvelons de nouveau cette opération en 2018 sur le hameau des Champtretôts, et espérons pouvoir continuer après une pause nécessaire en 2019.

Collecte des ordures ménagères / SMICTOM du pays de Coulommiers :

Le syndicat assure la collecte en porte à porte sur la commune de Chailly-en-Brie, et a implanté un point d'apport volontaire au foyer municipal. Celui-ci fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages. Il est rappelé à chacun que les containers ne peuvent recevoir que ce pour quoi ils sont conçus, à savoir ordures ménagères, tri sélectif, verre et textile. Les nombreux gravats, meubles et autres dépôts relèvent des dépôts sauvages. A ce titre, les sanctions encourues vont jusqu'à une amende de 1 500 € et la confiscation du véhicule.

Le SMICTOM se voit rejoint au 31/12/2017 par les communes du canton de La Ferté Sous Jouarre. Notre syndicat est aujourd'hui reconnu pour la qualité de son système de collecte, mais aussi pour sa gestion. A titre de rappel, les taux appelés aux particuliers seront en 2018 au même niveau que ceux de 2006, et ce en dépit de l'augmentation des appels de fonds du SMITOM de Monthyon !

Traitement des Ordures ménagères – Tri sélectif – Déchèteries / SMITOM Nord Seine-et-Marne à Monthyon :

Le SMICTOM adhère au SMITOM de Monthyon pour les compétences énoncées ci-dessus. C'est, bien sûr et avant tout, l'incinération des déchets ménagers, dans une usine dont les normes de pollution sont toujours plus drastiques.

Mais le SMITOM connaît depuis 2 ans une situation difficile, conséquence du retrait de 17 communes (sur 184) parties rejoindre le SIGIDURS dans le département du Val d'Oise, sur décision du Préfet de Région. 17 communes sur 184, soit 10 % du territoire. Certes. Mais ces 10 % du territoire représentent également 90 000 habitants sur 410 000 habitants que comptait le syndicat, et 25 % des apports de déchets. Connaissez-vous une installation industrielle

capable de voir sa capacité réduite de 25 % sans dommage sur son fonctionnement ? Conservons-nous les trois fours en sous-régime, ou supprimons-nous l'un des trois, les deux autres devant alors alimenter une nouvelle turbine pour la production d'électricité ? A titre d'information, cette nouvelle turbine est estimée à 5 M€, supportés bien sûr par les 320 000 habitants restants !

Le syndicat se débat donc depuis deux ans pour trouver des solutions dans le cadre du prochain marché d'exploitation afin que l'opération soit transparente pour l'usager et le contribuable.

Egalement, le SMITOM assure la compétence « déchèteries ». L'exploitation des 10 déchèteries du territoire a un coût très important, dont 20 à 25 % était la conséquence de dépôts de professionnels ou assimilés ne souhaitant pas payer leurs exutoires professionnels ! Le surcoût estimé est de l'ordre de 1 M€ par an. C'est pour ne pas vous faire supporter ce manque de civisme et ses conséquences financières que le syndicat avait revu son règlement en 2014, exigeant la présentation d'un justificatif de domicile en complément de la carte d'accès et d'une pièce d'identité. Le système est lourd, nous le concevons. A court terme, c'est un passage obligé pour maîtriser nos coûts et votre fiscalité.

Enfin, le SMITOM réceptionne le tri sélectif sur son centre de tri. Ce dernier est obsolète, et ne passera pas les nouvelles normes obligatoires en 2022. Là également, il nous faut donc trouver des solutions : soit construire un nouveau centre de tri (coût environ 14 M€), soit trouver d'autres exutoires qui nous permettraient de bénéficier des aides des éco-organismes et des prix de rachat des matières les plus intéressants. Nous nous orientons aujourd'hui vers cette seconde solution.

A titre indicatif, mais cela est très important, le traitement des ordures ménagères, en dépit de la production d'énergie et de la revente d'électricité, a un coût considérable. A contrario, le tri sélectif qui concerne le verre, le papier, le plastique, l'aluminium, peut très rapidement devenir excédentaire compte tenu du travail que nous sommes en train de réaliser.

Le syndicat doit dès à présent mettre une nouvelle fois aux normes anti-pollution ses fours d'incinération (coût proche de 8 M€) et optimiser leur fonctionnement. A moyen terme, il nous faut impérativement reconsidérer nos déchèteries. Leur mise aux normes suite à des chutes et des procès ayant entraîné la responsabilité des syndicats n'est aujourd'hui pas satisfaisante en termes d'accessibilité.

C'est dans ce contexte que les membres du syndicat m'ont sollicité début juillet pour remplacer le Président JF PARIGI nouvellement élu à la députation. Difficile d'y échapper…. En l'absence d'autre candidat ! La mission est particulièrement difficile tant les difficultés sont nombreuses et la situation financière fragile. C'est un beau défi pour les deux années qui restent à courir jusqu'à la fin de ce mandat.

Chacun comprendra, à la lecture de ces quelques lignes, que chaque action sur ces deux syndicats à une incidence qui se chiffre à chaque fois en centaine de milliers, voire en millions d'euros. Parce que nous réalisons un travail très lourd pour à minima contenir nos coûts, nous vous demandons de veiller à la qualité du tri qui est aujourd'hui un vecteur encore très important d'économies. Notre territoire dispose encore d'un fort potentiel d'amélioration en comparaison des moyennes nationales.

Info de dernière minute : le SMICTOM de Coulommiers lance un concours, la commune qui récoltera en 2018 le plus fort poids de textile par habitant percevra une prime non négligeable ! Si nous en faisions profiter l'école ?

FETES ET CEREMONIES

Plusieurs manifestations ont encore émaillé l'année 2017 :

- Les défilés des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre n'attirent guère les foules. Saluons la présence d'enfants de l'école pour le 11 novembre qui déposent des potées de fleurs sur les tombes des soldats morts pour la France. Et rappelons que ces défilés ne sont en aucun cas organisés à la gloire de la guerre, mais un devoir de mémoire en l'hommage des soldats tombés pour notre pays. Chaque cérémonie s'achève par un verre de l'amitié en mairie. Merci de réserver dans vos agendas les prochaines dates ;

- La soirée du 8 juillet au foyer municipal fut l'occasion de nous retrouver autour d'une table pour un prix accessible au plus grand nombre. Merci aux bénévoles qui nous ont aidé à l'organisation, tant du repas que de la préparation du feu d'artifice. Ce dernier fut une vraie réussite et fort apprécié du public présent !

- La remise des colis de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans. ;

- Le 17 décembre s'est tenu le Noël de la commune. Etaient invités les enfants de Chailly-en-Brie, qui ont pu assister à un spectacle de magie, avant de se voir remettre des friandises par le Père Noël en personne ! A suivi un goûter pour remplir les petits ventres affamés ;

A noter la présence d'une cinquantaine d'enfants sur 200 conviés au spectacle de Noël. Cette manifestation, à laquelle les élus tiennent tant car elle est souvent source de bonheur et d'émerveillement pour nos « petits », fait l'objet d'une importante réflexion de l'équipe municipale. Nous avons connu des années où seuls 10 % d'enfants étaient absents, et venaient rechercher leur cadeau en mairie. En 2015, près des 2/3 des cadeaux nous sont restés sur les bras ! Cela est inadmissible. Dans ces conditions, la baisse des dotations nous a contraints de faire un choix, celui de supprimer la remise de cadeaux aux enfants, ce que nous regrettons vivement.

Merci à l'ensemble des bénévoles qui nous ont permis d'organiser cet après-midi du 17 décembre au mieux pour les enfants.

CHAILLY-EN-BRIE - Seine-et-Marne

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 604 habitants - Budget principal
Strate : communes de 500 à 2 000 hab
appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)
Exercice 2016

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
1 105	689	906	**TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A**	en % des produits	
462	288	410	dont : Impôts Locaux	41,78	45,24
135	84	41	Autres impôts et taxes	12,24	4,52
215	134	197	Dotation globale de fonctionnement	19,45	21,75
862	538	732	**TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B**	en % des charges	
265	165	281	dont : Charges de personnel	30,78	38,44
310	193	218	Achats et charges externes	35,90	29,86
16	10	30	Charges financières	1,83	4,06
32	20	59	Contingents	3,67	8,04
8	5	42	Subventions versées	0,88	5,79
243	151	175	**RESULTAT COMPTABLE = A - B = R**		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
644	401	429	**TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C**	en % des ressources	
0	0	77	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	18,05
249	155	72	Subventions reçues	38,71	16,69
0	0	39	FCTVA	0,00	9,18
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,03
789	492	432	**TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D**	en % des emplois	
724	451	310	dont : Dépenses d'équipement	91,73	71,69
31	19	86	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	3,87	19,97
0	0	3	Charges à répartir	0,00	0,79
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,02
145	90	3	**Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C**		
0	0	-0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
145	90	3	**= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E**		
98	61	172	**Résultat d'ensemble = R - E**		
			AUTOFINANCEMENT	en % des prod. de fonct.	
390	243	209	Excédent brut de fonctionnement	35,30	23,06
380	237	186	Capacité d'autofinancement = CAF	34,42	20,52
350	218	100	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	31,65	10,99
			ENDETTEMENT	en % des prod. de fonct.	
350	218	698	Encours total de la dette au 31 décembre N	31,71	76,99
46	29	110	Annuité de la dette	4,19	12,16
538	335	512	**FONDS DE ROULEMENT**		

https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e2s4&_eventId=chiffrescles&critereDeSelection.nomCol=CHAILLY-EN-BRIE

Un petit point d'histoire, pour les jeunes, et les moins jeunes !

Une brève histoire du temps…. de travail.

La réduction du temps de travail est une tendance historique constante depuis le début de l'ère industrielle.

L'interdiction légale de se syndiquer, effective jusqu'en 1884, n'empêchait pas les ouvriers de revendiquer la réduction du temps de travail dès les années 1830 en France.

Avant 1848, le temps de travail ne connaissait pas de limite légale et des journées de 17 heures ou 18 heures par jour, sans aucun repos hebdomadaire obligatoire, étaient courantes.

Le premier texte sur la réduction du temps de travail est l'éphémère loi du 2 mars 1848 qui fixe la journée de travail à 10 heures. Loi éphémère car elle sera abrogée le 9 septembre 1848, et le temps de travail repassera à 12 heures sous la pression des conservateurs et du patronat.

Ce n'est qu'en 1900 que la loi fixera le calendrier ramenant la durée légale du travail à 10 heures et en 1906 que sera adopté le jour de repos hebdomadaire obligatoire, fixé le dimanche.

La loi du 17 avril 1919 adopte la journée de 8 heures sur 6 jours, soit 48 heures hebdomadaires.

En 1936, le Front Populaire institue les congés payés annuels de deux semaines et la durée effective de travail de 40 heures par semaine.

Les congés payés annuels passeront à 3 semaines en 1956, 4 semaines en 1969, et 5 semaines en 1982. La même année, la durée hebdomadaire du temps de travail est réduite à 39 heures.

La loi du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail (dite loi Aubry) ouvre le chantier de la réforme des 35 heures, qui mettront un certain nombre d'années à s'appliquer dans les différents secteurs d'activité.

La réflexion se poursuit, en France, et au travers le monde.

Six classes pour l'école Geoffroy Saint Hilaire

Une rentrée scolaire placée sous le signe du changement : La hausse des effectifs a permis l'ouverture de deux nouvelles classes. La première ouverture concernant l'école élémentaire avait déjà été confirmée au mois de mai. La deuxième ouverture, en maternelle cette fois-ci, a été attribuée deux jours après la rentrée scolaire. Il a donc fallu réorganiser nos effectifs, nos locaux, le mobilier et le matériel tout en essayant de ne pas trop perturber nos élèves. Heureusement, les membres du conseil municipal ainsi que les services techniques nous ont accordé tout leur soutien et pour leur part, les parents se sont montrés patients et compréhensifs.

Aujourd'hui, voici comment l'école est structurée :

PS/MS – 27 élèves – Mme HOSSENLOPP
PS/GS – 26 élèves – Mme SENSI
CP – 18 élèves – Mme NIQUET
CP/CE2 – 22 élèves – Mme FICHE
CE1/CM1 – 24 élèves – Mme RENAUD
CM1/CM2 – 26 élèves – Mmes CHERON et MORINI-DORNIER (directrice)

Une école festive : grâce à une équipe de parents élus dynamiques et l'association « Vivre Son Ecole » toujours aussi impliquée nos élèves ont déjà vu leurs efforts récompensés avec la transformation de notre école en véritable « pays du Père-Noël », avec l'organisation d'un marché de Noël chaleureux et festif et la venue de la compagnie de théâtre Taïko qui a proposé un spectacle que les petits et les grands ont partagé avec le plus grand plaisir.

Une école engagée : Toutes les classes se sont investies dans une opération de solidarité « 1 cahier et 1 crayon pour la Tunisie ». Nous avons collecté des fournitures scolaires qui seront envoyées aux écoles publiques de Tunisie par l'association Solidarité Laïque. Bravo à tous pour votre générosité !

Une école sportive et cultivée : Les élèves assisteront au festival « l'enfant et le 7ème art » et auront accès à des films de qualité au cinéma de Coulommiers. Ils iront tous découvrir ou redécouvrir la bibliothèque de Coulommiers. Chaque classe participera, avec d'autres écoles du secteur, à des rencontres sportives variées tout au long de l'année. Tous nos élèves, de la petite section au CM2 se préparent également à prendre part à un bal de danses traditionnelles à la Sucrerie. En outre, les enseignants mettent en place des interventions de prévention en ce qui concerne la sécurité routière, l'éducation à la santé et l'environnement.

Au mois de juin, la classe de CM1/CM2 partira en Alsace à la découverte de son patrimoine historique (les deux guerres), naturel et culturel.

Une équipe au service de la réussite de tous : Nous engageons actuellement notre réflexion dans un nouveau projet d'école afin de travailler au plus près des besoins de nos élèves en ce qui concerne notamment les apprentissages fondamentaux.

Toute l'équipe pédagogique présente ses vœux les meilleurs pour l'année 2018 !

Voir page lycée agricole

L'association « Vivre Son Ecole »

L'association VSE a pour but de récolter des fonds afin de financer une partie des sorties ou des manifestations des enfants de l'école. Elle soutient financièrement chaque année le séjour de la classe transplantée, ainsi que les sorties pédagogiques de la maternelle jusqu'au CM2, grâce à l'investissement de parents bénévoles.

Plusieurs manifestations se sont déjà déroulées :

Le ramassage de friandises dans la commune pour Halloween. Merci aux habitants qui ont joué le jeu et gâté les enfants !

Le goûter de Noël, intense préparation des bénévoles pour que les enfants puissent, autour de la vente de livres par les enseignants, participer à des ateliers créatifs, se faire maquiller, prendre des photos avec le Père Noël en dégustant des crêpes, des friandises ... Moment très chaleureux pour les enfants comme pour les parents !

Dans la matinée, le Père Noël et sa lutine ont rendu visite aux maternelles distribuant des sachets de friandises. Cette année, les classes de petite section, moyenne section et grande section se sont vu offrir un sachet de friandises.

<u>Calendrier des prochaines manifestations :</u>

- ***<u>Concert musique :</u> 27 Janvier 2018***
- ***<u>Loto :</u> 24 Mars 2018***
- ***<u>Brocante :</u> 8 Avril 2018***
- ***<u>Kermesse : 30 Juin 2018</u>***
- ***<u>Retrait au flambeau : 7 Juillet 2018</u>***

Nous remercions toutes les personnes qui nous aident à mener nos actions pour le plus grand bonheur des enfants.

de la part de toute l'équipe VSE

CHAILLY CREATION

L'association CHAILLY CREATION est basée à Chailly en Brie (mairie) et regroupe trois activités à la salle des fêtes de Chailly en Brie, RD34 en sortant de Chailly en Brie, direction de Coulommiers.

Le bureau de l'association est composé de :
Présidente : Fabienne VERDIER (Chailly en Brie)
Vice-Président : Joseph CERDAN (Coulommiers)
Trésorière : Marie France ANCELIN (Coulommiers)
Trésorière adjointe : Jeannine VERDIER (Chailly en Brie)
Secrétaire : Marie Christine GRASSI (Coulommiers)
Secrétaire adjointe : Evelyne HUTIN (Coulommiers).

- Des cours de dessin et peinture (aquarelle, acrylique, huile), avec les conseils de Tino CERDAN, ont lieu tous les jeudis soir de 18 à 20 H 30 ;

- Des activités de travaux manuels sont animés par Marie France ANCELIN, Chantal LAURENS et Eliane DOUTEAUX, le lundi tous les 15 jours : couture, cartonnage…… ;

  Pour participer à ces activités il est demandé une cotisation de 10 € par an.
  Pour inscription et demande de renseignements, téléphoner à la mairie ou se rendre à la salle des fêtes aux horaires des cours. Nous espérons vous voir nombreux dans nos ateliers !

- Chaque année, une exposition Artistique et Artisanale vous est présentée. En 2018, elle aura lieu les 28 et 29 avril à la Salle des Fêtes.

  Cette exposition qui a été créée en 1994 par Jeannine VERDIER est maintenant organisée par Marie France ANCELIN et Marie Christine GRASSI. Elle regroupe une trentaine de peintres amateurs et professionnels talentueux ainsi que d'autres artistes dans diverses disciplines.

Animation Caïbotine

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

Cette année encore nous espérons vous retrouver lors de diverses manifestations :

Dimanche 25 Février : Repas dansant le midi

Dimanche 11 Mars : Bourse aux vêtements

Dimanche 20 Mai : Brocante

Dimanche 14 Octobre : Repas dansant le midi

Dimanche 25 Novembre : Bourse aux jouets

Lundi 31 Décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre

Pour tout renseignements ou réservation : 01.64.03.36.73.

VOTRE MAIRIE

Nouveaux Horaires d'ouverture de la mairie à compter du 1er janvier 2018

	Matin	Après-midi
LUNDI	8 H 15 – 12 H 00	13 H 15 – 18 H 45
MARDI	8 H 15 – 12 H 00	Pas d'ouverture au public
MERCREDI	fermé	fermé
JEUDI	8 H 15 – 12 H 00	Pas d'ouverture au public
VENDREDI	8 H 15 – 12 H 00	Pas d'ouverture au public
SAMEDI	9 H 00 – 12 H 00	fermé

Entretiens sur rendez-vous avec les élus.
Permanence du Maire et des adjoints le samedi de 10 h 30 à 12 h 00.

Tél. 01.64.03.09.61
Fax. 01.64.03.10.45

Adresse mail : mairie.chaillyenbrie@wanadoo.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018/2019

Pour les enfants nés en 2015 et uniquement les nouveaux arrivants

Dates d'inscription en mairie :

Lundi 05 Février 2018 de 14 h 00 à 18 h 45

Jeudi 08 Février 2018 de 08 h 15 à 12 h 00

Mardi 13 Février 2018 de 08 h 15 à 12 h 00

Samedi 17 Février 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

Lundi 19 Février 2018 de 08 h 15 à 12 h 00

Vendredi 23 Février 2018 de 08 h 15 à 12 h 00

SE PRESENTER MUNI D'UNE PHOTOCOPIE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

Pièces à fournir :

- *Original et copie du livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois*
- *Photocopie d'une pièce d'identité d'un des deux responsables légaux*
- *Photocopie d'un justificatif de domicile*
- *Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant*
- *Photocopie du certificat de radiation (***si inscrit dans une autre école précédemment***)*

Après l'inscription en mairie, vous pourrez alors vous rendre à l'école qui validera l'admission de votre enfant muni de la fiche de pré-inscription qui vous aura été remise.

Une fois l'inscription effectuée en mairie, il faudra vous rendre avec les documents remis par la mairie, à l'école à une des dates suivantes :

Lundi 05, 12, 19 et 26 mars 2018 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

CARTES D'IDENTITE

La réforme des préfectures intitulée « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG) mise en oeuvre en 2017 s'appuie sur la numérisation et les télé-procédures pour modifier les conditions de délivrance des titres réglementaires. Les démarches des usagers qui demanderont une CNI ou un passeport vont ainsi être simplifiées via des procédures dématérialisées.

Cependant, notamment pour des raisons de sécurisation des titres, les équipements mis en place pour les demandes de passeports enregistreront aussi les demandes de cartes d'identité. Celles-ci seront ensuite traitées par une plateforme spécialisée CNI/passeports sise à Melun.

En conséquence, seules les mairies déjà équipées de dispositifs de recueil **(DR),** seront en mesure d'accueillir indifféremment les demandeurs de titres d'identité, CNI comme passeports.

Pour rappel, la commune de Chailly en Brie, n'est plus habilitée à établir les cartes d'identité. De ce fait, depuis le 28 février 2017, vous voudrez bien vous rapprocher des communes suivantes :

- Bray sur Seine
- Brie Comte Robert
- Bussy Saint Georges
- Chelles
- Claye Souilly
- Combs la Ville
- Coulommiers
- Crécy la Chapelle
- Dammarie les Lys
- Dammartin en Goële
- Fontainebleau
- La Ferté Gaucher
- La Ferté sous Jouarre
- Lagny sur Marne
- Lizy sur Ourcq
- Meaux
- Melun
- Montereau-Fault-Yonne
- Nangis
- Nanteuil-lès-Meaux
- Nemours
- Noisiel
- Pontault Combault
- Provins
- Rozay en Brie
- Savigny le Temple
- Serris
- Torcy

Dans le cadre de la nouvelle mise en place, il est fortement conseillé de faire vos demandes de carte d'identité et de passeport au moins 3 mois avant la date de péremption de vos documents.

RECENSEMENT CITOYEN

Toute personne de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans ;
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Le jeune doit se présenter en mairie muni :

- d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française ;
- d'un livret de famille à jour ;
- d'un justificatif de domicile.

Le jeune français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAILLY EN BRIE

Pour toutes demandes d'inscriptions ou de renseignements contacter :

Communauté d'agglomération « Coulommiers Pays de Brie »

Service ASLSH

01.64.75.38.94

Merci de vous munir des pièces justificatives :

Feuille d'imposition 2017, justificatifs des vaccins, assurance scolaire, fiches d'inscriptions des mois de juillet et de septembre 2018

enfance.ccpc@charlotte3c.fr
06.74.24.63.78

www.charlotte-loisirs.fr

Du nouveau en état civil...

LE PACS

Depuis le 1er novembre 2017 l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie du lieu de résidence commune des partenaires, en vertu de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle. Toutefois la procédure peut également s'effectuer chez un notaire, qui apportera ses conseils.

Qu'est-ce que le Pacs ?

C'est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe. Le Pacs organise la vie commune des partenaires en établissant entre eux des droits et des devoirs en termes de soutien matériel, de droits sociaux, de logement, de patrimoine et d'impôts.

L'enregistrement se fait en présence des deux partenaires.

Pour conclure un pacs, vous devez vous présentez en mairie munis des documents suivants :

- Convention de PACS ;
- Acte de naissance de chacun des partenaires daté de moins de 3 mois ;
- Une pièce d'identité de chacun des partenaires en cours de validité ;
- Déclaration sur l'honneur de non parenté, non-alliance et résidence commune.

Pour les cas particuliers :
- En cas de divorce ;
- En cas de veuvage ;
- En cas de répertoire civil ;
- Pour les étrangers ;
- Pour les réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Merci de prendre attache avec la mairie qui vous précisera les pièces à fournir

LE CHANGEMENT DE PRENOM

Vu la circulaire du 10 mai 2017 relative à la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle : changement de prénom et modification de la mention du sexe à l'état civil.

Vous pouvez demander à changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime.

Par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

Vous devez vous rendre à la mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance.

Vous devez fournir les pièces suivantes à l'officier de l'état-civil :

- une copie intégrale originale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois ;
- une pièce d'identité originale en cours de validité ;
- un justificatif de domicile récent. Si vous êtes hébergé par un tiers, un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge devra être fourni, accompagné d'une attestation sur l'honneur de ce dernier indiquant que vous résidez bien chez lui.

Justifier l'intérêt légitime de votre demande

Vous devrez fournir à l'officier de l'état-civil des pièces permettant de justifier de votre intérêt légitime à demander le changement de votre prénom.

ELECTIONS

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez vous présenter en mairie muni :

- Pièce d'identité *récente* prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité ;
- Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) *récente* + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple) ;
- Justificatif de domicile.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant effectué les démarches administratives pour le recensement militaire dans la commune où ils sont domiciliés.

Date des prochaines élections :
En 2019 élections européennes
En 2020 élections municipales
En 2021 élections départementales et régionales

Rappel :

- **le jour du vote vous devez obligatoirement vous présenter muni d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire…)**

- de votre carte d'électeur (à défaut une attestation vous sera remise)

ATTENTION ! Un rappel à l'ordre nous contraint à revoir en profondeur l'organisation de notre bureau de vote ! Merci de bien vouloir respecter les consignes énoncées ci-dessus, ainsi que les modalités de vote revues conformément à la réglementation en vigueur !

Urbanisme

Le P.L.U. actuel, approuvé le 07 mars 2014 et modifié le 04 mars 2016, organise le développement de la commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales, ...

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif (permis de construire ou d'aménager)
- Permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement

Les différents imprimés peuvent être téléchargés sur www.service-public.fr

Les personnes qui engagent des travaux sur la commune sans dépôt de dossier préalable en mairie risquent une sanction : cela va de l'arrêt des travaux jusqu'à la démolition en cas de non-conformité avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme en cours.

Quelques exemples de dossier à déposer :

Construction neuve de toute nature	A partir de 5m² jusqu'à 20m² Au-delà de 20m²	Déclaration préalable Permis de construire
Création de fenêtres de toit	Sans création de surface de plancher Avec création de surface de plancher	Déclaration préalable Permis de construire
Clôture		Déclaration préalable
Ravalement, changement de couleur ou création		Déclaration préalable
Extension d'une construction existante	Jusqu'à 40m² d'extension Au-delà de 40m²	Déclaration préalable Permis de construire

Permis de construire : depuis le 1er mars 2017 le recours à un architecte pour réaliser un projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol totale dépasse 150 m².

Les services de la mairie restent à votre disposition pour tous renseignements en matière d'urbanisme.

ETAT CIVIL 2017

Merci aux
personnes ayant autorisé leur publication dans ce journal.

DRUELLE Eva, Marie née le 19/03/2017
SPITZ Luna, Laurence, Catherine née le 20/03/2017
VALLECILLO DA HORTA Lyanna, Rosalia née le 04/08/2017
N'SINGI VUVU Edouard, Moï, Philippe, Antoine né le 06/12/2017

BOILEAU Christian et PACHOT Pierrette le 29/04/2017

POTET Eric et MACOR Nathalie
Le 29 juillet 2017
BELLOT Fabrice et HAMROUNI Zahida
le 04 novembre 2017

DECES

THÉNEVIN Claude, Paul, René le 03/02/2017 à Coulommiers

MOUILLERON Jean-Pierre, Emile le 13/02/2017 à Chailly en Brie

TROPEA Sauveur, Gilbert le 23/02/2017 à Boulogne-Billancourt

TAVERNIER Dominique, Jacky, Louis le 25/03/2017 à Jossigny

BILLARD Henri, Eloi, Désiré le 11/04/2017 à Coulommiers

LE LEER Odette le 31/05/2017 Saint-Denis

VERDIER Hugues Camille Gaston le 09/08/2017 à Chailly en Brie

FRISSON James Raymond Louis le 28/12/2017 à Chailly en Brie

TARIFS COMMUNAUX 2018

La salle polyvalente

PERIODE	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	Week end	**1 jour**	**Semaine**	**Week end**	**1 jour**	**Semaine**
1er mai au 30 septembre	**350,00 €**	**262,50 €**	**175,00 €**	**700,00 €**	**525,00 €**	**350,00 €**
1er octobre au 30 avril	**400,00 €**	**300,00 €**	**200,00 €**	**800,00 €**	**600,00 €**	**400,00 €**

Une caution de 800 € est demandée ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant l'évènement.

La location de la salle s'entend d'office pour un Week-end. La commune peut néanmoins devoir disposer de la salle, dans ce seul cas la réservation à la journée sera possible.

Concession cimetière

Concession de terrain de deux mètres carrés :

Concession de terrain cinquantenaire : 561 €
Concession de terrain trentenaire : 288 €

Location du caveau provisoire 15 **€** par jour.

Columbarium :

Case funéraire pour une durée de 15 années : 473 €
Case funéraire pour une durée de 30 années : 804 €

Assainissement

- Une part variable à 2,10 €/m3 ;
- Une part fixe à 80 €/an.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif : **2 500 €** pour tout nouveau raccordement.